RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

# PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

A.PICARDIE DEPANNAGE

SARL au capital de 7 622,45 €

SIREN 383 296 449

Siège social : 8 rue du Clos Barrois, ZI de Nogent-sur-Oise, 60180 Nogent-sur-Oise

L'an deux mille vingt-six, le 8 octobre 2026, à Nogent-sur-Oise, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

## ASSOCIÉS PRÉSENTS

Madame Léa SONAR, titulaire de 250 parts sociales.

Monsieur Antiranik ALTIPARMAK, titulaire de 250 parts sociales.

Les associés représentant la totalité du capital social, l'assemblée peut valablement délibérer.

## ORDRE DU JOUR

- Agrément de Monsieur Cédrick LEMESLE en qualité de cessionnaire ;
- Autorisation de la cession de 250 parts sociales pour 3 820 € ;
- Cessation des fonctions de gérante de Madame Léa SONAR ;
- Nomination de Monsieur Cédrick LEMESLE en qualité de gérant unique ;
- Constatation de la nouvelle répartition du capital ;
- Pouvoirs pour formalités.

## PREMIÈRE RÉSOLUTION – AGRÉMENT

Les associés agréent à l'unanimité Monsieur Cédrick LEMESLE en qualité de cessionnaire des 250 parts sociales appartenant à Monsieur Antiranik ALTIPARMAK.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## DEUXIÈME RÉSOLUTION – AUTORISATION DE LA CESSION

Les associés autorisent la cession de 250 parts, numérotées 251 à 500, au prix global de 3 820 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## TROISIÈME RÉSOLUTION – CESSATION DES FONCTIONS DE GÉRANTE

Les associés constatent la cessation des fonctions de gérante de Madame Léa SONAR à compter du 8 octobre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## QUATRIÈME RÉSOLUTION – NOMINATION DU GÉRANT UNIQUE

Les associés nomment Monsieur Cédrick LEMESLE, né le [redacted] à [redacted] demeurant [redacted] Courbevoie, en qualité de gérant unique de la société à compter du 8 octobre 2026, pour une durée indéterminée.

Monsieur Cédrick LEMESLE déclare accepter les fonctions et certifie n'être frappé d'aucune interdiction, incapacité ou incompatibilité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## CINQUIÈME RÉSOLUTION – NOUVELLE RÉPARTITION DU CAPITAL

| Associé | Nombre de parts | Numéros | Pourcentage |
|---|---|---|---|
| Madame Léa SONAR | 250 | 1 à 250 | 50 % |
| Monsieur Cédrick LEMESLE | 250 | 251 à 500 | 50 % |
| TOTAL | 500 | 1 à 500 | 100 % |

Le capital social reste fixé à 7 622,45 €, divisé en 500 parts sociales.

## SIXIÈME RÉSOLUTION – POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au gérant et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités légales et réglementaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Nogent-sur-Oise, le 8 octobre 2026.

Léa SONAR

Antiranik ALTIPARMAK

Signature :

[redacted]

Signature

[redacted]

ns de gérant :

Cédrick LEMESLE

[redacted]